



CC Terre de Camargue (Siren : 243000650)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aigues-Mortes
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/2001
Date d'effet	10/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Robert CRAUSTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	13 Rue du Port
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30220 AIGUES-MORTES
Téléphone	04 66 73 91 20
Fax	04 66 53 81 97
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 931
-----------------------------	--------

Densité moyenne	101,91
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 3

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aigues-Mortes (213000037)	8 770
30	Le Grau-du-Roi (213001332)	8 510
30	Saint-Laurent-d'Aigouze (213002769)	3 651

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Etudes, construction et exploitation du réseau de distribution d'eau potable des communes membres.</i> - Assainissement collectif <i>Etudes, construction et exploitation du réseau d'assainissement des communes membres.</i> - Assainissement non collectif <i>Création et gestion du service d'assainissement non collectif, la compétence étant limitée aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères. Gestion et création des déchetteries.</i> - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Gestion des eaux pluviales urbaines - Autres actions environnementales <i>Aménagement rural : définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, acquisition des terrains privés dans les espaces naturels sensibles dans la mesure où le département et le conservatoire du littoral n'exercent pas leur droit de préemption. Prévention des incendies : Création, entretien et gestion des poteaux incendie. Lutte contre les inondations du Rhône ; représentation des communes au sein du SYMADREM ou tout établissement s'y substituant. Participation à la démarche de PETR Concours technique et financier aux actions de protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : aux études, conseils et animation relatifs à la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité des eaux Concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations Concours technique et financier aux actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation aux actions de gestion de crise et actions de développement de la conscience et du risque</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Démarche partenariale d'accompagnement des politiques tendant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées dans le cadre de la maison de l'emploi chargée de coordonner l'action des organismes liés à l'emploi comme l'ANPE, les chambres consulaires...</i>

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politiques locales de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont considérées comme d'intérêt communautaire les zones d'activités économiques existantes et à créer. Droit de préemption sur les zones d'activités industrielles commerciale tertiaire artisanale touristique

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :

- la piscine du Grau du Roi, - la base nautique du Grau-du-Roi, - les gymnases et les stades utilisés par les élèves du collège (Aigues-Mortes), - le stade de Saint Laurent d'Aigouze. La salle camargue et ses annexes (Aigues-Mortes) , le complexe sportif du Bourdigou (Aigues-Mortes), les terrains de foot situés près du palais des sports et de la culture au Grau-du-Roi. La communauté de communes mènera, en partenariat avec les associations locales, une étude sur les activités sportives utilisant les équipements précités et proposera une politique communautaire en direction des sports collectifs jusqu'à la catégorie dix huit ans. Création et gestion des médiathèques communautaires

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Représentation des communes dans les établissements du 2° degré.

- Activités péri-scolaires

Activités scolaires du 1° degré : activités périscolaires n'entrant pas dans le cadre de la compétence de l'Education Nationale ou de la commune. Sont d'intérêt communautaire les activités liées à la pratique de la voile. - Activités scolaires sportives culturelles et linguistique du 2° degré : activités péri et post scolaire n'entrant pas dans le cadre de la compétence de l'Education nationale ou du Conseil Général. - Restauration scolaire, confection des repas livrés à domicile par les CCAS ou les mairies, confection et livraison des repas pour les centres aérés. restauration collective et cuisine centrale

- Activités culturelles ou socioculturelles

La communauté de communes pourra organiser un service de transport public à l'intérieur et à l'extérieur de son périmètre en faveur de la population résidant sur son territoire afin d'accéder aux différentes activités proposées par la CC

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

Réalisation de toute action en faveur de la mise en place d'un schéma de secteur permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation des transports non urbains

La communauté de communes pourra organiser un service transport public à l'intérieur et à l'extérieur de son périmètre, en faveur de la population résidant sur son territoire, afin d'accéder aux différentes activités proposées par la communauté de communes « Terre de Camargue ».

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les voies empruntées par les circuits d'accès aux ouvrages communautaires à la date de création de la communauté de communes (déchetteries, station de traitement d'épuration, lagunage ...) selon le plan annexé aux présents statuts à l'exclusion des routes départementales et des routes nationales. Les ouvrages créés ultérieurement feront l'objet d'une délibération fixant les limites des voiries d'intérêt communautaire desservant les dits ouvrages.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Politique du logement et du cadre de vie.
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Démarche partenariale d'accompagnement des politiques tendant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées dans le cadre du servcie emploi chargé de coordonner l'action des organismes liés à l'emploi
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique).
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnée.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
13	SM interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer (SYMADREM) (251302048)	SM ouvert	164 946
30	SM SCOT Sud du Gard (253003297)	SM fermé	397 421
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM fermé	425 242
30	PETR Vidourle Camargue (200077857)	SM fermé	154 770
30	SM EPTB Vistre - Vistrenque (200090892)	SM fermé	330 028
34	SM entre Pic et Etang (253401822)	SM fermé	224 512

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)